

Séance du 07 septembre 2021

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU
--

Réunion de Bureau du 07 septembre 2021, au siège du Select'Om, à 09h00

Date d'affichage du 10 septembre 2021

Nombre de membres : - en exercice : 7
- présents : 7
- représentés : 0
- votants : 7

Membres présents :

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président

MM. Jean BIEHLER, Bernard CLAUSS, Guy HAZEMANN, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents

M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente

Membre absent :

Néant

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux

DELIBERATION N°B039-09-2021

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2021

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

APPROUVE sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 19 JUILLET 2021.

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice : 7	Vote à main levée :	pour : 7
Membres présents : 7		contre : 0
Membres représentés : 0		abstention : 0

DELIBERATION N°B040-09-2021

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE A LA COMMUNE DE RANRUPT

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-4, L 5211-1 et suivants, et L 5212-15 ;

VU la délibération N°05-01-2018 du Comité Directeur en sa séance du 27 février 2018 relative à la participation à la construction de dalles pour les points d'apport volontaire ;

VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT que la commune de Ranrupt remplit les conditions fixées par la délibération susvisée pour bénéficier du versement d'une participation pour la construction de la dalle ;

1° DECIDE d'attribuer à la commune de Ranrupt une subvention de 3 000,00 € pour la construction d'une dalle située rue de la mairie - Ranrupt, pour 6 conteneurs.

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice :	7	Vote à main levée :	pour	:	7
Membres présents :	7		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 07 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATIONS :

- B039-09-2021 : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2021**
B040-09-2021 : **ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE DALLE POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE A LA
COMMUNE DE RANRUPT**